



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le

20 DEC. 2013

*Service Eau et Nature
Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle*

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône informe le public de l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 à 6 du code de l'environnement de la SPLA Lyon Confluence relative au projet d'aménagement des espaces publics urbains de la ZAC Lyon Confluence 2^{ème} phase sur le territoire de LYON 2ème, soumis à étude d'impact.

L'enquête se déroulera pendant un mois, du 20 janvier au 19 février 2014 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation est le préfet du Rhône

Monsieur Marc-Jérôme HASSID, consultant en matière d'environnement, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie, aux dates et heures suivantes :

LYON 2	Le samedi 25 janvier 2014	de 9h30 à 12h
LYON 2	Le jeudi 30 janvier 2014	de 15h30 à 18h
LYON 7	Le mercredi 5 février 2014	de 10h à 12h30
LYON 2	Lundi 10 février 2014	de 15h30 à 18h
LYON 2	Le mercredi 19 février 2014	de 14h à 16h45

M. Jean-Marc VOSGIEN, gérant d'entreprise chargé de formation continue, est désigné en qualité de suppléant.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale en mairies précitées aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier sera également disponible, avec l'ensemble du projet Lyon Confluence :

- à la Maison de la Confluence, 73 rue Smith, 69002 LYON du mercredi au vendredi de 14h à 18h30 :
- ou encore sur le site : <http://www.lyon-confluence.fr/fr/actualites/enquete-publique-loi-sur-l-eau.html>.

Des informations peuvent être demandées auprès de la SPLA Lyon Confluence, responsable du projet, au 04.78.38.74.07.

Les observations formulées devront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies désignées, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à la mairie de Lyon 2^{ème}, ou par voie électronique sur l'adresse suivante : ce.mjh.lyonconfluencezac2@yahoo.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie précitée et à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature.

Pour le directeur départemental
le chef de service

Laurent GARIPUY